

# PARTENARIAT

## Bon de commande 2025



Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du représentant : \_\_\_\_\_

Numéro SIRET : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Activité(s) de l'établissement : \_\_\_\_\_

Description	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Taux de TVA	Prix unitaire TTC	Total TTC
<b>PACK STARTER : partenaires exerçants sur le périmètre du Pays du Val d'Adour</b>						
1ère activité : _____		62,50 €		20,0%	75,00 €	
2ème activité - 50% de réduction : _____		31,25 €		20,0%	37,50 €	
3ème activité et plus - Gratuite(s) : _____		Offert		20,0%	Offert	
<b>PACK STARTER : partenaires exerçants hors du périmètre du Pays du Val d'Adour</b>						
1ère activité : _____		83,33 €		20,0%	100,00 €	
2ème activité - 50% de réduction : _____		41,67 €		20,0%	50,00 €	
3ème activité et plus - Gratuite(s) : _____		Offert		20,0%	Offert	
<b>Pour toute souscription à l'offre de partenariat, les ateliers d'accompagnement et de professionnalisation sont inclus</b>						
<b>Mes options</b>						
<b>Adhésion à l'association</b>		10,00 €		0%	10,00 €	
<i>Je participe à la vie associative et je vote à l'assemblée générale de l'Office de Tourisme</i>						
<b>Coup de cœur</b>		50,00 €		0%	50,00 €	
<i>Je gagne en visibilité grâce à une mise en avant dédiée dans le <b>guide d'inspirations</b> et j'apparais dans les 1ères positions (pour les hébergeurs) sur le site de l'Office de Tourisme</i>						
<b>Zoom réseaux sociaux</b>		50,00 €		0%	50,00 €	
<i>Je dynamise mon activité par des publications personnalisées sur les réseaux sociaux de mon Office de Tourisme - <b>3 publications par an</b></i>						
Souscription obligatoire avant le 28 février 2025						
<b>Shooting photos</b>		120,00 €		0,0%	120,00 €	
<i>Je commande un reportage photos de qualité pour mettre en valeur mon activité que je veux utiliser comme je le souhaite - <b>Valise de 50 photos</b></i>						
Souscription obligatoire avant le 28 février 2025						
<b>TOTAL</b>		<b>Total HT</b>			<b>Total TTC</b>	

### Conditions de paiement

- Chèque** libellé à l'ordre de Office de Tourisme du Pays du Val d'Adour
- Virement** : Banque Populaire Occitane - IBAN : FR76 1780 7000 1885 4219 8501 259 - BIC : CCBPFRPPTLS
- Carte bancaire**
- Paiement en ligne** dans l'espace pro sur [www.coeursudouest-tourisme.com](http://www.coeursudouest-tourisme.com)
- En espèces**
- Je souhaite devenir partenaire de l'Office de Tourisme Coeur Sud-Ouest et **m'engage à respecter les termes de la charte d'engagement et de partenariat décrits** (voir au verso).

**Ce bon de commande est à retourner dûment complété, daté, signé, accompagné de votre règlement**

Date

Signature

# CHARTRE DE PARTENARIAT

## VOTRE OFFICE DE TOURISME S'ENGAGE \* :

- à contribuer à la promotion de votre établissement ou activité,
- à informer la clientèle de l'offre touristique de la destination Cœur Sud-Ouest.  
*En aucun cas, l'Office du Tourisme n'est en mesure de garantir la venue d'une clientèle à la suite de la parution d'une information ou d'un encart sur ses supports de communication.*
- à vous faire bénéficier de son réseau de partenaires et de son expertise,
- à vous accompagner dans des démarches de développement et de progrès (classements, labels, certifications, ateliers de formation au numérique...),
- à mettre à votre disposition des outils et supports de communication (brochures, photothèque...)
- à développer l'espace dédié aux professionnels du tourisme et aux porteurs de projets sur son site internet,
- à maintenir son engagement dans la Marque Qualité Tourisme,
- à vous représenter au sein de la destination et vous représenter en tant que partenaire lors d'opérations de promotion (campagnes de communication, newsletters, insertions presse, radio, salons, site Internet...),
- à mettre en place un système d'écoute et de suivi auprès de chaque référent thématique.

## VOUS VOUS ENGAGEZ :

### Pour tout partenaire :

- à être en conformité avec la législation en vigueur (autorisations, sécurité, hygiène...),
- à fournir à la clientèle des services, du matériel et des équipements de qualité,
- à être acteur et ambassadeur de la destination Cœur Sud-Ouest,
- à partager la politique qualité de l'Office de Tourisme (accueil clientèle, traitement et suivi des avis/réclamations) et à répondre aux demandes d'informations et enquêtes de l'Office de Tourisme,
- à vous sensibiliser à une démarche de développement durable,
- à privilégier les produits locaux et circuits courts,
- à adopter un comportement courtois envers l'équipe de l'Office de Tourisme,
- à participer régulièrement aux actions, ateliers et rencontres organisés/proposés par l'Office de Tourisme,
- à insérer un lien vers le site de l'Office de Tourisme [www.coeursudouest-tourisme.com](http://www.coeursudouest-tourisme.com) sur votre site internet,
- à utiliser, aussi souvent que possible, les outils et supports de communication touristiques proposés par l'Office de Tourisme : dans votre établissement, sur votre site internet, sur vos réseaux sociaux, sur vos outils de réservation, ...

- à communiquer à l'Office de Tourisme tout changement intervenant sur son établissement ou ses prestations (nouveaux horaires, tarifs, services, actus...) afin de tenir à jour les informations touristiques du département et de la région pour garantir une information exacte aux visiteurs,
- à accueillir le personnel de l'Office de Tourisme souhaitant visiter votre établissement, s'informer sur votre activité et mieux vous connaître,
- à régler le partenariat à l'Office de Tourisme dans le respect des délais de paiement.

### Pour les hébergements :

- à collecter la taxe de séjour, la déclarer, la reverser dans les délais impartis,
- à communiquer à l'Office de Tourisme les disponibilités d'hébergement en période d'affluence (Jazz in Marciac),
- à fournir les justificatifs suivants : arrêté de classement si hébergement classé, déclaration en mairie de moins de 5 ans et numéro de SIRET pour les meublés et chambres d'hôtes,

Les hébergements devront être à minima visités par l'Office de Tourisme et de préférence, classés et/ou labellisés.

*L'Office de Tourisme se réserve le droit de refuser un partenaire/un événement si ce dernier ne correspond pas à l'image et à la qualité des structures touristiques de la Destination Cœur Sud-Ouest.*

L'Office de Tourisme peut mettre un terme ou suspendre tout partenariat sans aucun droit à indemnité :

- en cas de manquements ou de réclamations graves, remarques récurrentes et constatations d'avis négatifs en ligne et sans engagement d'action d'amélioration constatée ou efficace...,
- en cas de non-respect de la présente charte,
- en cas de non-paiement du partenariat dans un délai de 3 mois maximum après réception de la facture.

## RGPD

Nous vous informons que vos données personnelles sont collectées pour alimenter une base de données appelée SIT « Système d'information Touristique » commune aux Départements 64&65, à la Région Occitanie et utilisée par l'Office de Tourisme du Pays du Val d'Adour pour la conception et la diffusion de ses outils de promotion (site internet, éditions papier, newsletter...). Par ailleurs, vos informations touristiques seront diffusées par DATAtourisme (dispositif national mis en œuvre dans le cadre de la loi pour la République Numérique).

La durée de conservation des données à caractère personnel est strictement limitée à leurs finalités de collecte (la promotion du tourisme).

\* L'ensemble des missions et le détail de l'organisation de l'Office de Tourisme sont précisés dans le [guide du partenariat](#).